

Skyguide

Internet : www.skyguide.ch

Siège : Genève

Forme juridique : société anonyme

Cotation : non cotée

Participation de la Confédération : 99,94 %

Conseil d'administration : Walter Vogel (président), Aldo Schellenberg, Doris Barnert, Anne Bobillier, Andreas Schmid, Cristina Feistmann, Dominik Hänggi (représentant du personnel)

CEO : Alex Bristol

Organe de révision ext. : PricewaterhouseCoopers, Pully

Brève appréciation des résultats 2023

Skyguide assure sur mandat de la Confédération les services civil et militaire de la navigation aérienne en Suisse ainsi que dans les régions limitrophes. Le volume de trafic dans l'espace aérien contrôlé par Skyguide a augmenté de 5,1 %, mais était toujours inférieur de 7,6 % au niveau d'avant la pandémie de coronavirus.

Selon le Conseil fédéral, Skyguide a *globalement réalisé* ses objectifs stratégiques en 2023. Skyguide a assumé son mandat de service public et a garanti la sécurité du trafic aérien. Les exigences de la convention de prestations conclue avec les Forces aériennes ont été remplies.

Après avoir subi d'importantes pertes suite à la pandémie de coronavirus, Skyguide a pu améliorer sa situation financière durant l'exercice sous revue : le résultat d'exploitation a augmenté de 9,5 % pour atteindre 530 millions de francs. Toutefois, les revenus n'ont pas connu l'amélioration structurelle attendue. Comme convenu, Skyguide a remboursé la première tranche (30 mio CHF) du prêt de 250 millions de francs accordé par la Confédération.

L'évolution des redevances, et donc une part importante des recettes de Skyguide, est dictée par le système de référence européen. En fonction de l'issue des négociations sur les redevances pour la prochaine période de référence, un déficit structurel pourrait apparaître. Il se peut que les coûts croissants ne puissent pas être entièrement couverts par une augmentation des redevances.

Dans cette situation, Skyguide doit redoubler d'efforts pour améliorer l'efficacité des coûts sans pour autant compromettre la sécurité du trafic aérien. Cela n'est possible qu'avec la contribution des collaborateurs, étant donné que les frais de personnel représentent environ 70 % des coûts totaux. Skyguide est tenue d'élaborer avec les partenaires sociaux des solutions équilibrées et durables. Le relèvement de l'âge de la retraite des contrôleurs aériens, entré en vigueur au 1^{er} janvier 2024, est un bon exemple.

| Chiffres-clés | 2023 | 2022 |
|---------------|------|------|
|---------------|------|------|

Finances et personnel

| | | |
|----------------------------------|--------------|-------|
| Chiffre d'affaires (mio CHF) | 529,7 | 483,8 |
| Résultat net (mio CHF) | 7,8 | 11,0 |
| Total du bilan (mio CHF) | 498,6 | 550,6 |
| Réserves gén. + autres (mio CHF) | 19,7 | 19,7 |
| Ratio de fonds propres (%) | 41,2 | 35,9 |
| Effectif (nombre d'EPT) | 1553 | 1520 |

Chiffres-clés spécifiques à l'entreprise

| | | |
|---|---------------------------|--------|
| Nombres de vols contrôlés (milliers) | 1206 | 1147 |
| Ponctualité (% des vols) | 97,7 | 97,3 |
| Ø retard par vol ¹⁾ (secondes) | | |
| Survol | 8,5 | 8,9 |
| Approche Zurich | 3,8 | 0,9 |
| Approche Genève | 7,8 | 5,8 |
| Mouvements aériens militaires | 85°237 | 88°154 |
| Ø redevances de route (EUR) | 120,2 | 96,3 |
| Taux de couverture technique CP (%) | 110,3²⁾ | 106,2 |
| Taux de couverture économique CP (%) | n/a | n/a |

Contributions fédérales et redevances

| | | |
|---|--------------|-------|
| Contributions fédérales (mio CHF) ³⁾ | 57,1 | 56,0 |
| Redevances (mio CHF) ⁴⁾ | 436,7 | 365,5 |

¹⁾ Retard provoqué par Skyguide par survol/mouvement d'aéroport

²⁾ Valeur provisoire, selon art. 44 OPP 2

³⁾ Pour les prestations non couvertes dans les espaces aériens étrangers, pour les vols exonérés de redevances et pour U-Space, selon les comptes de la Confédération

⁴⁾ Redevances de navigation aérienne, y c. contribution couvrant les coûts des Forces aériennes

A. Réalisation des objectifs en 2023*

1. Orientations stratégiques

Durant l'exercice, Skyguide a assumé son mandat de service public.

Normes de sécurité et culture de la sécurité

La sécurité du trafic aérien a été garantie en tout temps. L'OFAC a confirmé le haut niveau de Skyguide en matière de culture de la sécurité selon les critères de l'AESA.

Skyguide a mis en œuvre les recommandations issues des enquêtes internes et externes sur l'incident du 15 juin 2022 (procédure « Clear the Sky ») ; d'autres incidents se sont toutefois produits. Skyguide a aussi analysé leurs causes et a pris les mesures nécessaires pour réduire le risque que de tels incidents se reproduisent.

Contribution à un trafic aérien efficace et ponctuel

Skyguide a stabilisé la ponctualité des survols à 97,7 % (2022 : 97,3 %). Les retards à l'arrivée à Zurich et à Genève dus à Skyguide ont nettement augmenté, car le volume de trafic a progressé plus fortement que prévu. L'efficacité économique a reculé : Par rapport à l'année précédente, le coût moyen par mouvement de vol a augmenté malgré la hausse du trafic. Cette hausse est causée par des augmentations de coûts et des effets comptables.

Exploitation 24h/24 stable du service de police aérienne

Skyguide a rempli toutes les exigences de la convention de prestations avec les Forces aériennes. Le service de police aérienne 24h/24 a été assuré.

Préparation pour anticiper le changement structurel à venir, accent mis sur des projets prioritaires

Skyguide a collaboré à différents projets et programmes relevant du projet de l'UE « Single European Sky », en vue d'améliorer l'efficacité du système européen de navigation aérienne. Suite à la rupture des négociations sur l'accord-cadre Suisse-UE, Skyguide n'a toujours pas accès aux fonds communautaires pour le financement de projets d'innovation. Skyguide a donné la priorité à ses propres projets, « Virtual Center Switzerland » (mise en réseau des centres de contrôle de Genève et de Dübendorf) et « U-Space » (enregistrement et contrôle des drones).

2. Objectifs financiers

Résultat équilibré grâce à des effets spéciaux

Conformément à la loi, Skyguide est une société à but non lucratif. Le Conseil fédéral attend qu'elle fournisse un résultat équilibré. Durant l'exercice, un excédent de 4,7 millions de francs a été enregistré. Cela est dû à un effet spécial : avec l'entrée en vigueur du plan de performance de l'UE fin décembre 2022, Skyguide a pu répercuter en par-

tie les pertes accumulées pendant la pandémie de coronavirus sur les compagnies aériennes, si bien que le produit d'exploitation a augmenté d'environ 45 millions de francs. Sans cet effet spécial, les coûts d'exploitation n'auraient pas pu être couverts et l'objectif d'atteindre un résultat équilibré aurait été manqué. En effet, le déficit se serait chiffré à 19,2 millions de francs.

Tandis que le financement du service de navigation aérienne dans le domaine militaire est assuré en totalité par le DDPS par le biais d'une convention de prestations, dans le domaine de l'aviation civile, le financement dépend du modèle de redevances européen. Avec ce modèle, la Commission européenne souhaite réduire les redevances des services de la navigation aérienne et encourager le regroupement des services de la navigation aérienne. Les négociations concernant le montant des redevances pour la prochaine période de référence (à partir de 2025) sont en cours. Skyguide est contrainte d'adopter une discipline stricte en matière de coûts afin d'atteindre les objectifs d'efficacité et d'obtenir un résultat commercial équilibré.

Poursuite des économies nécessaire

Pendant la pandémie de coronavirus, la Confédération a soutenu Skyguide sur la base de l'art. 40d, al. 1, de la loi fédérale sur l'aviation (LA) en augmentant les fonds propres de 150 millions de francs et en lui accordant un prêt de 250 millions de francs. La limite de crédit de 200 millions auprès de la Trésorerie fédérale pour des prêts à court terme n'a pas été utilisée jusqu'à fin 2023. En contrepartie des aides financières de la Confédération, Skyguide a de son côté pris des mesures d'économies qui, jusqu'en 2024, devraient entraîner une réduction cumulée des dépenses de 120 millions de francs par rapport à la planification financière initiale. L'objectif d'économies a été dépassé en 2020, en 2021 et en 2022 ; toutefois, les conséquences de l'incident technique du 15 juin 2022 ont entraîné une augmentation inattendue des coûts de 5 millions de francs. L'objectif d'économies en cumulé 2020-2023 a donc été manqué de 6 millions de francs.

Légère augmentation des indemnités de la Confédération

Durant l'exercice sous revue, les indemnités versées par la Confédération pour les charges de Skyguide dans les espaces aériens étrangers délégués, pour les vols exonérés de redevances ainsi que pour le nouveau service de navigation aérienne U-Space ont légèrement augmenté (+1,1 mio CHF).

Lente normalisation du taux d'endettement

Les pertes subies pendant la pandémie de coronavirus et le prêt de 250 millions de francs accordé par la Confédération ont bien entendu eu un effet sur le taux d'endettement de Skyguide. Depuis, l'endettement net de Skyguide dépasse le plafond fixé par le Conseil fédéral de 2 x EBITDA. Durant l'exercice, l'endettement net a baissé de 15 millions de francs. Toutefois, le Conseil fédéral estime que le taux d'endettement ne repassera qu'à moyen

terme sous le seuil de 2 x EBITDA. Dans les objectifs qu'il a assignés à Skyguide pour la période 2024 à 2027, il attend de l'entreprise qu'elle fasse en sorte d'abaisser son endettement net en dessous de 1 x EBITDA d'ici 2030.

3. Objectifs en matière de personnel et de prévoyance professionnelle

Skyguide est un employeur conscient de ses responsabilités qui mène une politique du personnel moderne. Malgré la pression des mesures d'économies, Skyguide offre à ses collaborateurs des prestations sociales modernes et des conditions d'engagement concurrentielles.

Les mesures d'économies qui s'imposent sont élaborées et mises en œuvre avec les partenaires sociaux. L'âge minimum de la retraite pour les contrôleurs aériens a été relevé à 60 ans au 1^{er} janvier 2024. Le Conseil fédéral salue ce partenariat social constructif, qui est essentiel pour que Skyguide puisse faire face aux défis qui l'attendent.

Durant l'exercice, les effectifs ont augmenté de 3,5 % pour atteindre 1413 équivalents plein temps. Skyguide s'est engagée en faveur de l'égalité des chances, de l'inclusion et de la diversité. La part de femmes dans l'entreprise a baissé de 0,5 point de pourcentage pour atteindre 21,5 %. Skyguide a atteint l'objectif fixé par le Conseil fédéral en matière de représentation des femmes dans les organes suprêmes de direction des entreprises liées à la Confédération (au moins 40 %) : durant l'exercice, le conseil d'administration était composé de 42,9 % de femmes.

En 2023, Skyguide a formé 67 contrôleurs aériens, ce qui représentait 4,9 % de son personnel. Skyguide accorde une grande importance à la formation continue de ses collaborateurs, notamment dans le domaine de la culture de la sécurité. Au cours des dernières années, le temps de travail consacré à la formation continue n'a cessé d'augmenter.

4. Coopérations et prises de participation

Au cours de l'exercice, Skyguide n'a conclu aucun nouvel accord de coopération avec des partenaires suisses ou étrangers. La coopération internationale (recherche et développement) s'est poursuivie dans le cadre des SES, SESAR et FABEC.

Toutes les participations et coopérations de Skyguide étaient conformes au droit aérien et respectaient les objectifs stratégiques du Conseil fédéral.

B. Rapport de l'organe de révision

L'organe de révision externe confirme que les comptes annuels 2023 de Skyguide SA sont conformes à la loi suisse et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats.

C. Propositions à l'assemblée générale

Les intérêts de la Confédération en tant qu'actionnaire de Skyguide sont représentés conjointement par le DETEC et le DDPS.

Pour l'assemblée générale ordinaire de Skyguide, le conseil d'administration propose à l'assemblée générale

1. d'approuver le rapport annuel, les comptes annuels statutaires et les comptes annuels consolidés pour l'exercice 2023 ;
2. d'utiliser le bénéfice comme suit :
 - Bénéfice reporté : 114,7 millions de francs
 - Bénéfice annuel : 4,7 millions de francs
 - Bénéfice résultant du bilan : 119,4 millions de francs
3. d'approuver la modification des statuts rendue nécessaire par la révision du droit de la société anonyme ;
4. de donner décharge aux membres du conseil d'administration et de la direction pour l'exercice 2023 ;
5. d'approuver les propositions suivantes :
 - a) élire pour une période de trois ans Aldo Schellenberg à la présidence du conseil d'administration ;
 - b) élire pour une période de trois ans Annette Rinck et Linda de Winter Kohler en tant que membres du conseil d'administration ;
 - c) réélire pour une période de trois ans Doris Barnert, Cristina Feistmann, Dominik Hänggi (en tant que représentant du personnel), Aldo Schellenberg et Andreas Schmid en tant que membres du conseil d'administration ;
 - d) confirmer pour une période d'un an l'entreprise PricewaterhouseCoopers SA (PwC) de Zurich, succursale de Pully, en tant qu'organe de révision statutaire ;
6. d'approuver, pour l'exercice 2025, les plafonds maximums de rémunération globale suivants :
 - a) 5 308 000 francs pour les membres de la direction ;
 - b) 152 000 francs pour le président du conseil d'administration ;
 - c) 348 000 francs pour les autres membres du conseil d'administration.

D. Décisions du Conseil fédéral

Le 15 mars 2024, le Conseil fédéral a chargé le DETEC et le DDPS d'approuver les propositions du conseil d'administration à l'assemblée générale de Skyguide.